



COMMUNE DE SAINT-SULPICE
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 04/16
AU CONSEIL COMMUNAL

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 324'000.-
POUR L'ACQUISITION DU MOBILIER
DU BÂTIMENT DES CRÊTES, RUE DU CENTRE 60

Saint-Sulpice, le 14 mars 2016

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 324'000.-
POUR L'ACQUISITION DU MOBILIER
DU BÂTIMENT DES CRÊTES, RUE DU CENTRE 60

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Le préavis municipal no 13/14 concernant la rénovation du bâtiment des Crêtes, rue du Centre 60, ne tenait pas compte des coûts pour l'achat de nouveau mobilier et des équipements, que la Municipalité entendait traiter séparément le moment venu. En effet, la répartition des différents services communaux dans les bâtiments n'étant pas définie, il était alors difficile de planifier l'aménagement des espaces et d'en chiffrer les coûts.

Après d'intenses séances de réflexion et en collaboration continue avec les futurs usagers, la Municipalité est prête aujourd'hui à vous proposer cette demande de crédit comprenant l'aménagement des deux étages administratifs de l'immeuble du Centre 60 (rez-de-chaussée et premier étage), les aménagements extérieurs, ainsi que les frais inhérents au déplacement des services de la commune dans ce nouveau bâtiment.

2. PROJET

Sous la direction de l'architecte en charge de la rénovation, M. Ziad KAZAN, et en collaboration avec le personnel administratif concerné, nous avons développé le projet d'aménagement des locaux que nous vous décrivons ci-après.

Aux coûts d'acquisition du mobilier et des équipements s'ajoutent des frais de déménagement et de pose d'une nouvelle signalétique communale. En effet, il est apparu à la Municipalité que l'ouverture au public de ce nouveau bâtiment devait coïncider avec la mise en place d'une signalétique uniforme pour les trois bâtiments administratifs communaux (Centre 47, Centre 60 et 14 Avril). Cette signalétique pouvant par la suite être adaptée aux autres immeubles communaux au fur et à mesure de leurs rénovations.

Les trois bâtiments seront équipés d'un système de contrôle d'accès compatible avec celui installé récemment dans le nouveau collège des Pâquis.

L'aménagement paysager extérieur au sud du bâtiment sera complété par l'abattage et le remplacement des deux platanes situés devant le bâtiment du Centre 47 (arbres en mauvais état) afin d'uniformiser ces deux zones.

Finalement les panneaux d'affichage précédemment installés contre le grillage du jardin seront remplacés par des éléments plus contemporains.

3. DESCRIPTIF DES BÂTIMENTS

Les différents bureaux de l'administration seront répartis de la manière suivante :

Maison de Commune, rue du Centre 47

◆ *Sous-sol (locaux non accessibles au public)*

Sans changements par rapport à la situation existante. Les éléments stockés au pied des escaliers de ce niveau trouveront leur place au sous-sol du bâtiment du Centre 60 dans une cave communale.

◆ *Rez-de-chaussée*

Salle de la Municipalité, bourse communale et hall d'entrée.

Sans changements par rapport à la situation existante.

◆ *Premier étage*

Le guichet actuel du greffe sera déplacé au rez-de-chaussée du bâtiment du Centre 60 et sera dénommé vraisemblablement "RÉCEPTION". Ce sera le point d'accès principal des utilisateurs des services communaux. Selon les expériences d'autres communes de taille similaire, un guichet de ce type sera à même de répondre à 80 % des demandes des Serpelious. Pour les autres requêtes, les usagers seront dirigés vers les bureaux spécifiques du greffe, de la bourse ou du service technique.

Un des deux autres postes de travail du greffe, celui plus spécialement destinée aux tâches en lien avec la police des constructions, sera regroupé au premier étage du bâtiment du Centre 60 avec celui de l'adjoint technique, actuellement situé dans le bâtiment du 14 Avril.

Dans le hall il n'y aura plus de table pour la consultation des mises à l'enquête, cette fonction sera déplacée au premier étage du bâtiment du Centre 60.

◆ *Combles (non accessible au public)*

Cette magnifique surface demeurera une des cartes de visite de la Commune. Elle continuera à être utilisée pour des séances, en complément d'une nouvelle salle de réunions située au premier étage du bâtiment du Centre 60.

Bâtiment du 14-Avril

◆ *Bureau de contrôle des habitants*

Les deux postes de travail de ce service seront déplacés au rez-de-chaussée du bâtiment du Centre 60, en synergie avec la "RÉCEPTION".

Le bâtiment du 14 Avril ne sera donc plus accessible au public puisque désormais affecté aux bureaux de fonction des quatre conseillers municipaux.

Bâtiment du Centre 60 (voir plans ci-joints)

◆ *Sous-sol (locaux non accessibles au public)*

Buanderie équipée d'une machine à laver et d'un séchoir incluant une zone nettoyage conciergerie, deux caves pour les appartements, un local technique pour les introductions électriques, une cave réservée à l'administration avec zone grillagée pour serveur informatique et le local de chaufferie.

◆ **Rez-de-chaussée**

Dans le bâtiment principal, l'entrée publique sera située en façade sud. Elle débouche sur la zone d'accueil de la "RECEPTION" (un poste de travail) avec système de paiement par cartes, présentoirs et chaises de travail munies de tablettes rabattables, une salle réservée aux échanges avec le contrôle des habitants, également équipée du système de paiement par cartes, la zone de travail du contrôle des habitants (deux postes de travail) et un WC aux normes handicapés.

Dans la nouvelle annexe du bâtiment au nord se trouvent l'entrée pour accéder aux deux logements, qui sera également l'entrée de service pour les employés communaux, ainsi qu'un local vélo (équipé de crochets) pour les occupants des appartements.

A l'ouest de cette même annexe, se trouve la zone 24h de la BCV comprenant un "Bancomat" servant à retirer et à verser de l'argent. Cette zone sera entièrement équipée aux frais de la BCV, les locaux lui étant remis bruts.

◆ **Premier étage**

Le nouveau bureau technique regroupant le poste de l'adjoint technique et un des deux postes actuels du greffe affecté à ce service.

Le service technique sera équipé d'un système d'impression de type plotter. C'est dans cette zone qu'il sera possible de consulter les mises à l'enquête, l'accès se faisant depuis le rez-de-chaussée au moyen de l'ascenseur (contrôlé par badge). Une salle de réunions d'environ dix places, équipée d'un écran de visualisation, utilisée en complément de la salle des combles du bâtiment du Centre 47. Une zone technique pour le plotter avec une machine de découpe et un WC équipé d'une douche.

◆ **Deuxième étage, combles et sur combles (non accessibles au public)**

Deux appartements, 3,5 pièces au premier étage et 4,5 pièces aux combles et sur combles. L'aménagement de ces logements ne fait évidemment pas partie du présent préavis.

4. PRÉSENTATION DES COÛTS

1.	Mobilier	81'100.00
2.	Armoires	61'000.00
3.	Signalétique	33'000.00
4.	Aménagements extérieurs	36'000.00
5.	Matériel informatique	31'200.00
6.	Serrurerie	18'720.00
7.	Contrôle d'accès	15'000.00
8.	Electroménager	10'600.00
9.	Déménagements	5'000.00
10.	Extincteurs	1'500.00
11.	Divers et imprévus	6'880.00
	Total HT	300'000.00
	TVA 8 %	24'000.00
	Total TTC	324'000.00

5. CONCLUSION

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- vu le préavis municipal no 04/16
- vu le rapport de la commission chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

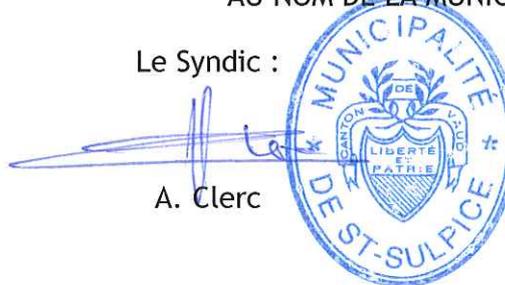
DÉCIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 324'000.- pour l'acquisition du mobilier et des équipements du bâtiment des Crêtes, rue du Centre 60, ainsi que pour les aménagements extérieurs et les frais associés aux déménagements des services ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. d'amortir cette dépense par prélèvement sur le fonds de réserve «aménagements généraux», dont le montant ascendait au 31 décembre 2014 à CHF 6'387'252.07.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

La Secrétaire :



A. Clerc

E. Jordan

Délégué municipal : M. Jean-Pierre Jaton, Conseiller municipal

Annexes : plans des étages du bâtiment des Crêtes